



Pont roulant et appareils de levage

Durée (6 h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, « un pont roulant doit être utilisé uniquement par un opérateur ayant reçu une formation théorique et pratique donnée par un instructeur » (art. 254.1).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître la réglementation applicable.
- ✓ Différencier les différents appareils de levage.
- ✓ Inspecter les équipements et les accessoires de levage avant leur utilisation et respecter un programme d'entretien préventif.
- ✓ Utiliser des méthodes de travail sécuritaire pour lever, déplacer et déposer des charges.

ACTIVITÉS

- ✓ Formation théorique et pratique
- ✓ Examen théorique
- ✓ Examen pratique

CONTENU

- ✓ Les dangers
- ✓ La réglementation
- ✓ Les catégories d'appareil de levage
- ✓ L'inspection des appareils de levage
- ✓ La conduite des appareils de levage
- ✓ Le système universel de signalisation
- ✓ Les élingues et leur inspection
- ✓ Les accessoires d'accrochage
- ✓ Le levage des charges
- ✓ L'angle d'élingage

RÈGLEMENTATION

- ✓ Loi sur la santé et la sécurité du travail
- ✓ Règlement sur la santé et la sécurité du travail

PRIX

- ✓ 1 150 \$ pour 5 participants
- ✓ 75 \$ additionnel par personne supplémentaire